



• **CONCOURS EPINGLES 10M** •

DISPOSITIONS D'EXECUTION – CONCOURS EPINGLES EDITION 2017 – 2018

**1. Base**

---

Selon le règlement du CE -10M de la FST, Règ. 4.71.01 édition 2015

**2. Date**

---

Du 15 Octobre 2017 au 31 Mars 2018

**3. Retour des résultats**

---

Dès la fin des tirs, au plus tard le 10 Avril 2018. Courrier A.

**4. Finances**

---

Les prix des passes sont fixés comme suit, dont CHF 1.00 par feuille de stand revient à la société organisatrice.. **Pour les catégories d'âge jusqu'à U 20 (10-20 ans), le prix de la passe est toutefois diminué et de ce fait, le montant de CHF 1.00 ne peut plus être déduit par les sociétés .**

Degré 1: bronze	CHF 4.00	jusqu'à U 21	CHF 2.00
Degré 2: argent	CHF 3.00	jusqu'à U 21	CHF 1.50
Degré 3: or	CHF 3.00	jusqu'à U 21	CHF 1.50

**5. Classes d'âge pour l'année de compétition 2017-2018**

---

**L'âge selon l'année de naissance atteint à la fin du concours est déterminant**

Juniors	U17
Juniors	U19
Juniors	U21
Elite	(classe d'âge ouverte)
Seniors	(46-59 ans)
Vétérans	(60-69 ans)
Seniors vétérans	(dès 70 ans)



**FEDERATION SPORTIVE VALAISANNE DE TIR  
WALLISER SCHIESS SPORT VERBAND**

**CE-P10**

René Luisier – Chemin des Gouilles 12 – 1945 Liddes  
[pist@fsvt.ch](mailto:pist@fsvt.ch) - [www.fsvt.ch](http://www.fsvt.ch)- +41 79 4463479

## ***6. Allègements de position et aides de tir***

---

Selon le règlement CE-10, art. 3.5, les classes d'âge U13 à U15 peuvent profiter des allègements prévus dans les DE relatives aux positions et aides de tir (Doc.-No 6.54.01) soit :

Juniors U13	appui fixe
Juniors U15	appui mobile

## ***7. Distinction / Distinctions Spéciales***

---

Voir règlement CE-10, art. 4.1.

Il est absolument nécessaire d'indiquer si le tireur désire l'épingle ou la bonification des points.

**Les distinctions spéciales peuvent être commandées jusqu'au 30 avril par le moyen de la « Demande pour l'obtention de la distinction spéciale CE-10 « Doc.-no 4.71.03 auprès du responsable pistolet de la FSVT.**

## ***8. DECOMPTE***

---

Les feuilles de stand doivent être remplies entièrement et lisiblement Le numéro de la licence est à indiquer sur la feuille de stand. Les sections sont instamment priées de renvoyer le décompte immédiatement après la fin des concours, mais au plus tard jusqu'au 10 avril 2018 au responsable cantonal 10m.

La feuille de décompte doit être remplie entièrement.

## ***9. Dispositions Finale***

---

**Le montant total dû est à verser au CCP 19-2407-5 jusqu'au 10 avril 2018, compte 6062.**